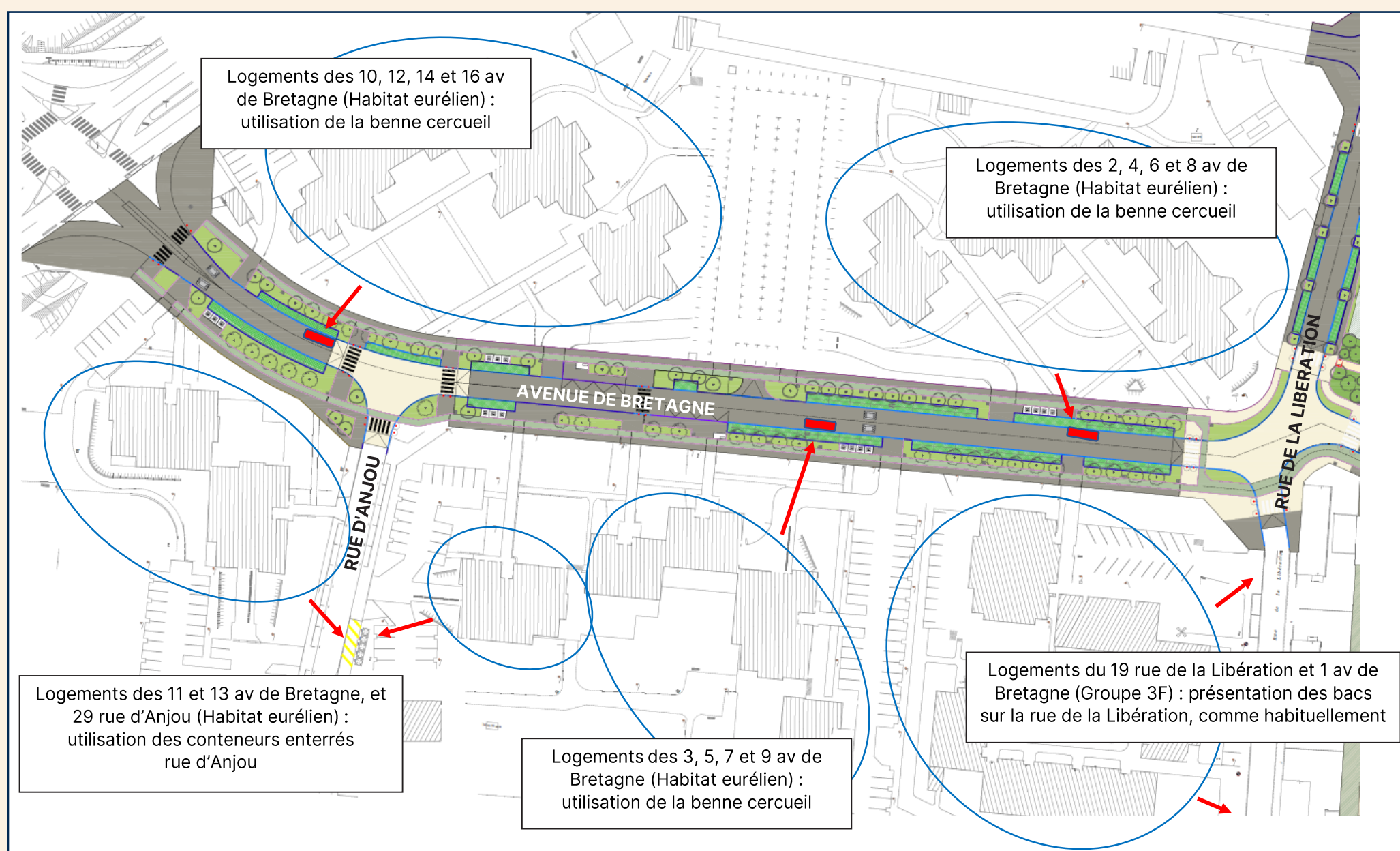


Modification de collecte des déchets ménagers avenue de Bretagne



Chartres métropole modifiera la collecte des déchets ménagers avenue de Bretagne **à partir du 9 septembre 2026**, pendant la durée des travaux de réaménagement et de voirie.

A compter de cette date, les points d'apport volontaire actuels seront condamnés et remplacés par des bennes "cercueil" (voir photo ci-contre). Ces bennes sont réservées uniquement aux ordures ménagères (en sacs fermés). Les encombrants sont interdits dans ces bennes : ils doivent être déposés en déchetterie. Les futurs point d'apport volontaire seront ensuite installés en fin d'année 2026. Merci pour votre compréhension.



3 bennes cercueil de 15 m³ (6,40 m x 2,50 m), destinées seulement aux déchets ménagers (pas d'encombrants)

À PARTIR DU 9 SEPTEMBRE 2026

